

REGION BRETAGNE

n° 20_DCEEB_02

CONSEIL REGIONAL

9 et 10 juillet

DELIBERATION

Démarche bretonne pour une économie circulaire : feuille de route

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 juin 2020, s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 au siège de la Région Bretagne, et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (à partir de 9h30), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 11h45), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCC, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (à partir de 9h30), Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 10h45), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 12h15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 10h45), Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES (jusqu'à 12h45), Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH jusqu'à 9h30), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 11h45), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD jusqu'à 9h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine

DAVID), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 10h45), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 12h15), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 10h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 12h45).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 29 juin 2020 ;

Vu l'avis de la commission Développement durable en date du 2 juillet 2020;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(à l'unanimité)

- **D'approuver la Feuille de route bretonne pour une économie circulaire, jointe en annexe.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Feuille de route bretonne pour une **économie circulaire**



Pour engager une transition vers une économie circulaire,
les défis à relever sont nombreux.
Cette feuille de route a pour ambition de vous présenter
les projets prioritaires portés par la Région Bretagne
et ses partenaires ADEME et DREAL
afin de réussir la transformation nécessaire.

Juillet 2020

Avec la participation de



Sommaire

PARTIE 1 - L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LEVIER DE DEVELOPPEMENT POUR LA BRETAGNE.	4
I. Quelques précisions sur les termes de l'économie circulaire.	4
II. comprendre le cadre de la « feuille de route bretonne pour une économie circulaire ».....	5
1) Le cadre réglementaire général de l'économie circulaire.....	5
a) Au niveau européen, le « paquet économie circulaire » présenté fin 2015.....	5
b) Au niveau national, l'économie circulaire bénéficie désormais d'un socle législatif et réglementaire-.....	6
c) Le lancement de la structuration de la démarche régionale d'économie circulaire à travers le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).....	6
2) Les ambitions fixées par la Bretagne sur l'économie des ressources et plus spécifiquement l'économie circulaire.	7
a) Un lien étroit avec les Objectifs de Développement Durable et sa déclinaison Régionale la Breizh COP.....	7
b) Des ambitions, des défis et des actions pour engager un modèle circulaire en Bretagne	8
3) Une écoute attentive pour répondre aux attentes et aux besoins de nos parties prenantes en matière d'Économie Circulaire.	9
PARTIE 2 – PROGRAMME D' ACTIONS DE LA FREC BRETONNE SUR LA PERIODE 2020-2023.....	10
I. Former l'ensemble des acteurs breton.ne.s aux enjeux de l'économie circulaire	10
1) Réaliser une étude prospective sur les impacts de l'objectif "zéro déchet en 2040" sur l'emploi, la formation et l'organisation des filières en Bretagne.....	10
2) Définir un dispositif pour proposer des synergies entre les entreprises et les autres acteurs des territoires.....	11
3) Co-animer le réseau Produit en Bretagne sur l'économie circulaire.	11
4) Former les structures d'incubation de projets innovants à l'économie circulaire.....	12
5) Concevoir une formation sur l'économie circulaire dans les achats publics.	12
6) Intégrer une séquence sur l'économie circulaire dans les formations liées aux enjeux de développement durable.....	13
7) Communiquer auprès des réseaux d'acteurs (collectivités, entreprises et réseaux d'entreprises) sur l'offre de formation existante sur l'économie circulaire.....	13
II. Accompagner financièrement les acteurs économiques	14
8) Lancer un appel à idées et à projets commun (ADEME Bretagne, Région Bretagne et DREAL) à destination des acteurs économiques.	14
9) Faire une veille et communiquer auprès des acteurs (publics/privés/associatifs) sur l'ensemble des dispositifs mis en place en matière d'économie circulaire.....	15
10) Faire évoluer les dispositifs régionaux d'accompagnement financier du Conseil Régional afin d'y intégrer les enjeux de l'économie circulaire.	15

III. Actions spécifiques au bâtiment	16
11) Développer un programme de journées techniques sur l'économie circulaire appliquée aux métiers du bâtiment.....	16
12) Faire un bilan des projets de bâtiments bretons engagés dans le "cradle to cradle".....	17
IV. Actions spécifiques au tourisme	18
13) Concevoir un plan d'actions du « tourisme circulaire » visant à accompagner l'ensemble des acteurs vers une démarche circulaire (destinations touristiques, EPCI, offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs, etc.).....	18
14) Communiquer et ajuster les dispositifs techniques et financiers pour accompagner la mise en œuvre des projets d'économie circulaire par les professionnels du tourisme.....	19
V. Favoriser les synergies.....	20
15) Construire et animer un groupe de travail régional dédié aux synergies inter-entreprises.....	20
16) Mener une étude qualitative sur les plateformes digitales utilisées pour faciliter les synergies inter-entreprises.....	21
17) Accompagner le développement de l'utilisation d'approches inspirées du vivant pour innover au service des transitions sociétales	22
VI. Accroître la visibilité des transformations en cours	23
18) Organiser des rendez-vous annuels d'ampleur régionale sur l'Economie Circulaire.....	23
19) Organiser des visites « terrain » afin de présenter des projets concrets d'économie circulaire sur les territoires	23
20) Proposer pour l'édition 2021 des Trophées du Développement Durable la thématique centrale de l'économie circulaire.	24
21) Concevoir et animer une plateforme collaborative de communication dédiée à l'économie circulaire en Bretagne.	24
22) Rendre visible et accessible l'économie circulaire auprès du consommateur.	25

PARTIE 1 - L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LEVIER DE DEVELOPPEMENT POUR LA BRETAGNE.

I. QUELQUES PRECISIONS SUR LES TERMES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

L'économie circulaire est une réponse à l'évolution de la conscience individuelle et collective face à l'usage des ressources naturelles. C'est un engagement fort et cela passe nécessairement par un questionnement profond des besoins, des modes de production et de consommation. Cela demande détermination et innovation dans les relations partenariales. Il s'agit à présent d'aller vers une transition progressive pour un modèle de production et de consommation limitant l'extraction de matières premières et optimisant l'usage des ressources par la réutilisation, le réemploi, le recyclage ou encore la valorisation.

Pour engager la transition vers une économie circulaire, les défis à relever en Bretagne sont nombreux : agir en amont sur la production des biens et des services, produire de l'énergie à partir de déchets ou de l'eau, faciliter les synergies entre les entreprises, dynamiser les circuits courts en matière alimentaire, recycler localement les matériaux de bâtiment, cesser d'importer des quantités considérables de bois quand les gisements locaux sont disponibles, favoriser la commande publique responsable.

Ainsi, une définition de l'économie circulaire a été fournie par les Nations Unies : « l'économie circulaire est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et un développement économique ». Cette définition se traduit dans l'illustration présentant le « schéma de l'économie circulaire » :

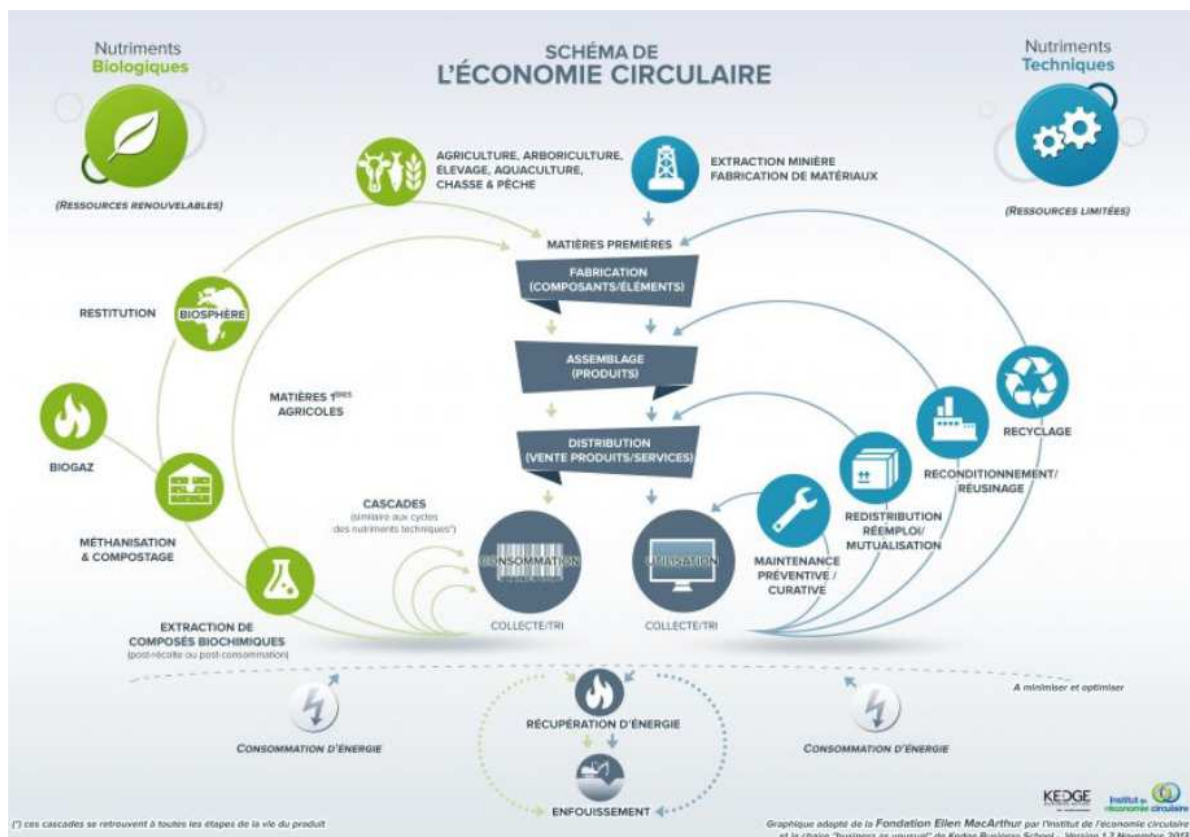


Illustration 1: Les boucles de valeur de l'économie circulaire (source : Institut de l'économie circulaire, inspiré de la Fondation Ellen MacArthur)

L'économie circulaire va donc au-delà des sujets relatifs à l'évitement et au recyclage des déchets. Il intègre les notions de nouveaux modèles d'affaires, d'approvisionnement et d'achats responsables, d'écoconception, d'optimisation des ressources à l'échelle d'un territoire (eau, énergie, matières, etc.).

- Les produits doivent être conçus pour être sobres, lors de leur construction comme de leur usage,
- Les produits doivent être conçus de façon à être réparables et leur maintenance prévue,
- Les produits doivent être réutilisés, mutualisés, leur usage doit être maximisé,
- Les produits doivent être démontables en vue du réemploi des sous-systèmes fonctionnels qui fournissent la construction de nouveaux produits,
- Les éléments ne pouvant plus être remanufacturés sont recyclés dans la mesure du possible.

II. COMPRENDRE LE CADRE DE LA « FEUILLE DE ROUTE BRETONNE POUR UNE ECONOMIE CIRCULAIRE ».

La feuille de route bretonne pour une économie circulaire (FREC) est un outil opérationnel qui précise et qui planifie le portage d'actions spécifiques sur le volet économique (production et consommation) en complémentarité à ce qui est déjà engagé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur l'allongement de la durée d'usage et le recyclage. Il s'agit d'un outil qui se veut être un catalyseur et un accélérateur pour accompagner la transition vers une de l'économie circulaire.

La FREC concerne les 22 projets prioritaires pour la période allant de 2020 à 2023. Ces projets correspondent aux attentes et aux besoins des parties prenantes bretonnes, et aux projets qui ont un degré d'efficacité fort (rapport coût / impact sur le territoire).

1) LE CADRE REGLEMENTAIRE GENERAL DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

a) Au niveau européen, le « paquet économie circulaire » présenté fin 2015¹

La promotion d'un modèle alternatif au modèle linéaire figure depuis plusieurs décennies dans les textes européens, mais la Commission européenne s'est d'abord centrée sur les déchets et l'eau, et dans une moindre mesure sur les achats publics et l'énergie. Aujourd'hui, l'économie circulaire est présentée comme un moyen pour l'Europe de « renforcer sa compétitivité au niveau mondial, de favoriser une croissance économique durable et de créer de nouveaux emplois ».

La stratégie européenne comprend des objectifs concrets afin que tous les emballages en plastique sur le marché de l'UE soient recyclables d'ici à 2030, que la consommation de plastique à usage unique soit réduite, et que l'utilisation de microplastique dans les produits soit limitée.

¹ Cf. guide « Economie Circulaire, plan d'actions pour les intercommunalités » produit par VEOLIA, Assemblée des communautés de France et Association des Directeurs Généraux des Communautés de France. Annexe 4.

b) Au niveau national, l'économie circulaire bénéficie désormais d'un socle législatif et réglementaire^{2,3}

Votée en janvier 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire est le fruit d'un long processus de co-construction avec de nombreuses parties prenantes. Ce texte a en effet pour objectifs de mettre en œuvre les mesures de la Feuille de route pour l'économie circulaire nationale et de transposer les directives du paquet européen de l'économie circulaire, tous deux publiés au printemps 2018. Issue d'un an d'échanges entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs, la loi définitive est adoptée après plusieurs moutures ministérielles et de fortes évolutions au sortir des débats au Sénat puis à l'Assemblée nationale. Cette loi intervient dans un contexte de prise de conscience collective sur la nécessité d'une transition d'un modèle de production et de consommation linéaire reposant sur le principe obsolète de l'abondance des ressources naturelles, à un nouveau modèle adapté aux défis d'aujourd'hui. En effet, nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent largement la biocapacité de la Terre, c'est-à-dire sa capacité à régénérer les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à absorber les déchets, mettant en péril le fonctionnement même de nos civilisations. L'économie circulaire est une solution à ces défis, en visant un découplage entre la création de valeur sociétale de son impact sur l'environnement, à travers une gestion optimisée des ressources. Ce modèle implique la mise en place de nouveaux modes de conception, de production et de consommation plus sobres et efficaces (écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, etc.).

c) Le lancement de la structuration de la démarche régionale d'économie circulaire à travers le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) répond sur le territoire régional aux exigences réglementaires européennes, nationales ou plus locales en matière de prévention et de gestion des déchets. Le PRPGD breton comprend :

- Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et de douze ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs fixés et dans le respect de la limite fixée ;
- Un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

La prévention, de même que la réduction de la production et la nocivité des déchets, constituent des préalables à toute action. La hiérarchie des modes de traitement des déchets est également un principe fondamental qui consiste à privilégier ensuite la préparation en vue de la réutilisation, le réemploi et la réutilisation, puis le recyclage des déchets, avant toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique ; en dernier lieu seulement, l'élimination. Le PRPGD breton repose sur le respect de ces objectifs et de cette hiérarchie. La trajectoire bretonne vers un « zéro enfouissement des déchets en 2030 » suppose en effet en amont une gestion optimisée des déchets, à tous les niveaux. La trajectoire "zéro déchets en 2040", inscrite dans le SRADDET, impose quant à elle un changement total de nos modèles économiques.

² Extrait guide « Economie Circulaire, plan d'actions pour les intercommunalités » produit par VEOLIA, Assemblée des communautés de France et Association des Directeurs Généraux des Communautés de France. Annexe 4.

³ Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (analyse et décryptage par l'Institut National de l'Economie Circulaire)

Les déchets doivent également être appréhendés dans une stratégie plus globale de bonne gestion des ressources. Le PRPGD affiche comme principes fondamentaux ceux de l'économie circulaire et intègre de ce fait de nombreuses démarches en la matière. La feuille de route bretonne pour une économie circulaire (FREC) en constitue l'outil opérationnel, son ambition visant les changements nécessaires (économiques, sociétaux...) et l'accompagnement de la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire, en aidant l'ensemble des acteurs bretons à s'y engager.

2) LES AMBITIONS FIXÉES PAR LA BRETAGNE SUR L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES ET PLUS SPÉCIFIQUEMENT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

En Bretagne, comme dans de nombreux territoires, chacun a pris conscience de la nécessité de repenser notre modèle en lui redonnant du souffle et du sens. Le modèle économique linéaire « extraire-produire-consommer-jeter » n'est plus le modèle viable ; la Région Bretagne et de nombreux acteurs bretons se sont engagés depuis 2013 vers une économie circulaire et des actions territoriales de « Territoires Économes en Ressources ».

a) Un lien étroit avec les Objectifs de Développement Durable et sa déclinaison Régionale la Breizh COP.

La mise en mouvement des territoires à toutes les échelles est un élément clé de l'engagement vers l'économie circulaire. Cet enjeu a ainsi été intégré aux Objectifs de développement durable (ODD) établis par les États membres des Nations Unies. Parmi les 17 ODD, l'ODD12 est consacré à la consommation et à la production durables. Il vise "à faire plus et mieux avec moins". La feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 a d'ailleurs été présentée à New-York en septembre 2019. Elle se fixe 6 enjeux dont le second consiste à « Transformer » les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ».

Par ailleurs, le conseil régional de Bretagne a lancé en 2017 la Breizh COP qui fixe 38 objectifs recouvrant les thématiques des ODD. Ces objectifs visent à construire une Bretagne résiliente à horizon 2040. Parmi ces objectifs qui s'adressent à l'ensemble des acteurs bretons, au moins deux sont en lien direct avec la nécessité de développer l'économie circulaire l'objectif 13 "Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques " ainsi que l'objectifs 24 "atteindre le zéro enfouissement et viser le zéro déchet". Le Conseil Régional a pris en novembre 2019 six engagements prioritaires portant respectivement sur « le bien manger pour tous », « l'énergie et le climat », « le numérique responsable », « la biodiversité et les ressources », « la cohésion des territoires » et « les mobilités solidaires et décarbonées ».

Plutôt que des approches sectorielles, le 4ème engagement portant sur « la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources. » passe par des actions transversales visant à sensibiliser l'ensemble des acteurs pour ériger la biodiversité et la gestion sobre des ressources au rang de priorité politique partagée, puis à décliner son action sur les territoires. La FREC s'inscrit pleinement dans cet engagement en y apportant un volet totalement opérationnel en déclinaison des objectifs fixés. Elle fait donc écho à la trajectoire "zéro déchet à l'horizon 2040" inscrite dans le Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), trajectoire elle-même reprise dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

b) Des ambitions, des défis et des actions pour engager un modèle circulaire en Bretagne

La mise en œuvre de la FREC bretonne repose sur 4 ambitions définies par la Région Bretagne, l'ADEME et la DREAL en matière d'économie circulaire. Elles traduisent les orientations prioritaires sur lesquelles les trois partenaires s'engagent pour les 10 prochaines années :



Ces ambitions sont traduites en 9 défis pour lesquels une série d'actions est planifiée sur une durée de 4 années. Pour la période 2020-2023, les défis sont les suivants :



3) UNE ÉCOUTE ATTENTIVE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES ET AUX BESOINS DE NOS PARTIES PRENANTES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

L'étape préalable à la rédaction de la feuille de route a été la réalisation d'un diagnostic à l'échelle de la Bretagne mené auprès de 300 acteurs. Cet exercice s'est déroulé sur une période de 9 mois entre septembre 2018 et mai 2019 :

- Cartographier les acteurs « clés » (collectivités, entreprises, clubs et réseaux, acteurs de l'innovation, établissements d'enseignement, organisations publiques et para publiques, etc.),
- Recenser les initiatives menées en matière d'économie circulaire et y porter un retour d'expériences qualifié,
- Recenser les besoins des acteurs rencontrés afin de favoriser la mise en place d'actions d'économie circulaire sur le territoire,
- Recenser les dispositifs existants (accompagnements techniques, financiers, de communication, etc.), à maintenir ou à faire évoluer,
- Recenser les soutiens manquants,
- Analyser les freins rencontrés (ex : manque d'une filière de valorisation, ou difficulté à modéliser un business model, etc.)



Un état des lieux interne au conseil régional de Bretagne a été mené entre septembre et décembre 2018 afin de mesurer le niveau de connaissance et d'engagement des autres services et directions sur le sujet. Il en ressort que ce sujet est intégré en filigrane dans de nombreuses politiques publiques et quelques actions concrètes de projets à engager ensemble sont à présent intégrées dans la feuille de route bretonne pour une économie circulaire. Ce diagnostic interne a permis d'engager le souhait de mettre en place une gouvernance partagée sur ce sujet, gouvernance qui pourra se structurer dans le cadre de l'engagement Biodiversité & Ressources.

Parallèlement, un diagnostic externe associant l'ensemble des parties prenantes a été mené auprès des acteurs suivants : services déchets et économie des collectivités, agences de développement et d'urbanisme, chambres consulaires, acteurs du secteur des déchets, têtes de réseaux, clubs et réseaux d'entreprises, associations. Ce diagnostic a bénéficié des acquis et a pris en considération les attentes et besoins des porteurs des projets de deux Appels à Manifestation d'Intention Economie Circulaire à impact positif, lancés respectivement en 2014 et 2017 ; des acteurs de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ; ainsi que celles d'un panel de 100 parties prenantes de divers horizons qui était présent lors d'un événement organisé à Saint Quay Portrieux en avril 2018. Afin d'affiner le travail d'analyse, un diagnostic approfondi a été mené auprès d'un panel de 25 acteurs entre avril et juin 2019. Cette démarche de concertation et de co-construction a fait l'objet d'un accompagnement extérieur.

PARTIE 2 - PROGRAMME D' ACTIONS DE LA FREC BRETONNE SUR LA PERIODE 2020-2023.

I. FORMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS BRETON.NE.S AUX ENJEUX DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

1) REALISER UNE ETUDE PROSPECTIVE SUR LES IMPACTS DE L'OBJECTIF "ZERO DECHET EN 2040" SUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'ORGANISATION DES FILIERES EN BRETAGNE.

DEFIS
Faire de la prospective sur le passage à l'économie circulaire en Bretagne
CONTEXTE ET OBJECTIFS
La Bretagne s'est fixée comme objectif ambitieux de viser le « zéro déchet » à l'horizon 2040 (objectif n°24 de la Breizh Cop). Cette politique volontariste aura notamment des répercussions sur les domaines de l'emploi et de la formation. De nombreuses études internationales, évaluatives et prospectives, montrent que l'économie circulaire constitue un levier important pour la création d'emplois. Pour autant, force est de constater que les impacts de cette transition sont à l'heure actuelle difficilement évaluables car aucune étude précise n'a encore été réalisée sur le sujet afin d'apprécier les conséquences de tels changements pour la Bretagne. Ce manque a d'ailleurs été pointé du doigt, au niveau national, par une étude réalisée en 2015 par l'institut de l'économie circulaire qui démontre que l'absence de vision prospective sur l'emploi est susceptible de faire manquer certaines opportunités économiques importantes. Cette démarche vise ainsi à sensibiliser et alerter les décideurs économiques, collectivités et administrations sur les enjeux de long terme. Il s'agira plus précisément de construire un discours partagé avec les parties prenantes pour définir collectivement un scénario, souhaitable et probable, sur le zéro déchet en Bretagne à l'horizon 2040 puis de mettre en avant les différentes actions et les grandes étapes qui seront nécessaires et à mettre en place par les acteurs publics et privés afin d'atteindre cette vision souhaitée.

2) DEFINIR UN DISPOSITIF POUR PROPOSER DES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES ET LES AUTRES ACTEURS DES TERRITOIRES.

DEFIS
Mettre en place une dynamique d'animation sur les territoires
CONTEXTE ET OBJECTIFS
Par essence, l'économie circulaire est territorialisée car elle consiste à optimiser et à valoriser les ressources locales des territoires. La transition vers cette nouvelle économie requiert l'implication de tous les acteurs (élus, entreprises, citoyens, distributeurs d'énergie, etc.) à tous les niveaux. Cela facilite la vision transversale et systémique, un facteur clé de réussite des projets d'économie circulaire. En Bretagne, de nombreuses initiatives territoriales sont déjà mises en place pour faciliter les synergies entre entreprises et collectivités (Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération avec son offre de services sur l'Economie Circulaire ; les démarches des EPCI portées à travers l'appel à projet de l'Ademe « Territoires Economies en Ressources » ; le Club Dirigeants Responsables de l'Ouest du Finistère, le Réseau Produit en Bretagne à travers le Lab Transition de la Commission RSE, etc.). Les acteurs demandent plus de lien et de décloisonnement. Le rôle de la Région Bretagne avec l'appui de ses partenaires institutionnels est de structurer l'animation à l'échelle des territoires et auprès des entreprises afin de faire émerger des connexions entre l'ensemble des parties prenantes. C'est un levier indispensable pour faire éclore des projets collaboratifs d'économie circulaire (public/privé/associatifs). Le souhait est de construire de manière collective et avec les territoires volontaires la meilleure articulation pour favoriser l'émergence des projets, et d'orienter les entreprises vers les dispositifs d'accompagnements existants. A ce jour, la démarche et sa méthode restent à construire avec l'ensemble des acteurs.

3) CO-ANIMER LE RESEAU PRODUIT EN BRETAGNE SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Accompagner les entreprises dans la mise en place de leurs « projets circulaires »
CONTEXTE ET OBJECTIFS
La Région Bretagne s'est fixée comme objectif d'accompagner les réseaux et clubs d'entreprises dans la transition vers une économie circulaire. Une première étape d'accompagnement s'effectue depuis 2019 auprès du réseau Produit en Bretagne (environ 430 adhérents). Un groupe de travail sur l'économie circulaire s'est mis en place avec une quinzaine d'entreprises qui souhaitent s'engager sur les sujets de « transitions » en référence à la Breizh COP (le lab n°3 de la Commissions RSE). Cette alliance entre la Région Bretagne et Produit en Bretagne s'est construite afin de répondre aux besoins des adhérents sur des sujets techniques liés à l'économie circulaire et de faciliter les connexions entre l'ensemble des acteurs des divers écosystèmes public/privé. Cette collaboration se traduit par un programme de travail annuel construit avec l'appui technique de la Région Bretagne et l'ensemble des adhérents du réseau sur la base d'une enquête. Chaque année, une thématique en lien avec les enjeux de l'économie circulaire sera abordée (réunions de travail, production de livrables en « open source », organisation d'évènement). Pour l'année 2020, la thématique choisie est celle de l'emballage (alternatives au plastique jetable).

4) FORMER LES STRUCTURES D'INCUBATION DE PROJETS INNOVANTS A L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Accompagner les entreprises dans la mise en place de leurs « projets circulaires »
CONTEXTE ET OBJECTIFS
A ce jour, les structures d'accompagnement à la création d'entreprises et les incubateurs financés et suivis par la Région Bretagne permettent l'incubation de projets d'économie circulaire (Emergys Bretagne, les incubateurs d'innovation sociale TAG, les Technolopes, etc.). D'autres structures privées existent mais elles ne permettent pas toujours aux entrepreneurs d'intégrer une approche de circularité dans leurs projets (pas d'expertise ni de sensibilisation sur le sujet). Afin de mobiliser et d'inciter les créateurs d'entreprises à intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans leur offre de services/produits et dans leurs modèles économiques, nous souhaitons sensibiliser les équipes d'accompagnement des porteurs de projets à la nécessaire transition des modèles économiques vers plus de « circularité ». L'accompagnement de la Région Bretagne pourra se traduire dans un premier temps par de la sensibilisation à travers l'organisation d'événements de type « MeetUp » (par exemple). Cette mission s'intègre pleinement dans le rôle d'animation qu'a la Région Bretagne sur le sujet de l'économie circulaire.

5) CONCEVOIR UNE FORMATION SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ACHATS PUBLICS.

DEFIS
Former les collectivités et les entreprises, des personnes en reconversion ou en recherche d'emploi.
CONTEXTE ET OBJECTIFS
La commande publique est un moteur d'innovation en matière d'économie circulaire. Les récentes réformes (paquet économie circulaire européen, loi de transition énergétique pour une croissance verte, loi relative à l'économie circulaire) offrent de nouvelles possibilités aux acheteurs publics et renforcent le rôle d'exemplarité des autorités publiques en matière de transition écologique. Par ailleurs, les volumes d'affaires engagés par l'ensemble des acteurs économiques impactent l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs. La coopération entre les acteurs publics et les opérateurs économiques doit se renforcer et cela passe par la généralisation du sourcing, le développement de la définition fonctionnelle des besoins et systématisation de la prise en compte d'objectifs d'économie circulaire dès la qualification du besoin. Pour accompagner ce changement de pratiques, la formation a toute sa place. Aujourd'hui, plusieurs formations sur les achats responsables sont proposées en Bretagne (ADEME et CNFPT) mais aucune n'existe sur les achats « circulaires ». Ainsi, la Région Bretagne souhaite proposer en complément une série de journées techniques sur l'économie circulaire dans les achats. Il s'agit d'une nouvelle offre sur le territoire breton qui vise à donner les bases aux prescripteurs publics et privés afin qu'ils prennent en considération les enjeux liés à l'économie circulaire (ressources limitées) dans leurs actes d'achats. Cela permettra également de rapprocher l'offre et la demande en matière d'achat « circulaire » en permettant aux acheteurs de mieux interroger la nature et l'étendue de leurs besoins et de créer des conditions permettant des réponses intégrant des modèles d'achats circulaires.

6) INTEGRER UNE SEQUENCE SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES FORMATIONS LIEES AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

DEFIS
Former les collectivités et les entreprises, des personnes en reconversion ou en recherche d'emploi.
CONTEXTE ET OBJECTIFS
Afin d'engager la Bretagne vers une trajectoire « zéro déchet en 2040 » ; le Conseil Régional de Bretagne ainsi que ses partenaires ADEME Bretagne et DREAL souhaitent infuser les enjeux de l'économie circulaire dans les politiques publiques et dans le portage opérationnel des projets. La formation est un levier fort pour engager ces changements et différents outils de sensibilisation peuvent être déployés (exemple : vidéo ; serious game ; quiz) dans un panel de formations portant sur l'aménagement et l'urbanisme, le développement économique, l'immobilier, le numérique, l'énergie, etc. L'objectif de cette action est d'intégrer une séquence courte et inspirante dans un panel de formations pour sensibiliser les agents à l'économie des ressources dans leurs pratiques professionnelles au quotidien.

7) COMMUNIQUER AUPRES DES RESEAUX D'ACTEURS (COLLECTIVITES, ENTREPRISES ET RESEAUX D'ENTREPRISES) SUR L'OFFRE DE FORMATION EXISTANTE SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Former les collectivités et les entreprises, des personnes en reconversion ou en recherche d'emploi.
CONTEXTE ET OBJECTIFS
L'offre de formation en présentiel et à distance ainsi que les journées techniques sur l'économie circulaire est à ce jour très diffuse car les thématiques sont nombreuses et l'offre est tout autant conséquente. Les acteurs bretons rencontrés à l'occasion du diagnostic stratégique et territorial mené en 2019 confirment le besoin de disposer d'un recensement et d'une information mise à jour régulièrement sur une plateforme de communication commune (cf. action n°21 de la feuille de route). Cette action vise à faire une veille régulière des dispositifs nationaux et régionaux et d'en faire part aux acteurs privés, publics et associatifs qui souhaitent une montée en compétences sur des sujets d'économie circulaire (aménagement, achats, éco-matériaux, nouveaux modèles économique, éco-conception, par exemple.).

II. ACCOMPAGNER FINANCIEREMENT LES ACTEURS ECONOMIQUES.

8) LANCER UN APPEL A IDEES ET A PROJETS COMMUN (ADEME BRETAGNE, REGION BRETAGNE ET DREAL) A DESTINATION DES ACTEURS ECONOMIQUES.

DEFIS
Accompagner les entreprises dans la mise en place de leurs « projets circulaires »
CONTEXTE ET OBJECTIFS
De nombreuses initiatives d'entreprises intégrant les composantes de l'économie circulaire existent en Bretagne. La mise en œuvre des projets ainsi que leur industrialisation sont souvent complexes, car il s'agit de sujets d'innovation qui nécessitent une prise de risque forte. Les entreprises recherchent souvent des aides pour les accompagner dans le passage à l'action. Néanmoins, les aides techniques et financières qui existent à ce jour en Région Bretagne sont réparties entre plusieurs financeurs et l'industrialisation des projets est encore complexe à mener. Afin de répondre aux attentes des entreprises, la Région Bretagne, l'ADEME Bretagne et la DREAL lancent un en 2020 un appel à idées et à projets conjoint. Les enjeux stratégiques de cet appel à idées et à projets sont pluriels : - Offrir un guichet unique aux porteurs de projets (pour de l'accompagnement financier, technique, et de la mise en réseaux), - Accroître la communauté bretonne engagée dans l'économie circulaire et plus largement à la Breizh COP, - Mutualiser les moyens financiers respectifs, - Accompagner des projets grâce à la mobilisation d'un comité d'expertise conjoint et des financeurs (dispositifs publics, fondation, fonds européens, etc.), - Poursuivre et faciliter la dynamique de développement d'initiatives créatrices d'emplois sur des champs de l'économie circulaire à impact positif non encore investigués ou qui ont besoin d'accompagnement pour essaimer à plus grande échelle. Dans un second temps, cet appel à idées et à projets évoluera afin d'accompagner les entreprises à l'industrialisation des projets d'économie circulaire. Il s'agit d'une attente très forte des parties prenantes bretonnes.

9) FAIRE UNE VEILLE ET COMMUNIQUER AUPRES DES ACTEURS (PUBLICS/PRIVES/ASSOCIATIFS) SUR L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE EN MATIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Communiquer et mettre en réseau les acteurs
CONTEXTE ET OBJECTIFS
De nombreux dispositifs sont mis en place pour accélérer les projets d'économie circulaire auprès des acteurs publics, privés et associatifs. Ces dispositifs techniques et financiers émanent de sources diverses (Région Bretagne, ADEME, financeurs tels que BPI France, structures de la recherche et de l'innovation, éco-organismes, etc.) et concernent divers secteurs d'activité (BTP, aménagement, offres de services, etc.) et de nombreuses thématiques (déchets, écoconception, allongement de la durée de vie, etc.). Il est donc difficile de recenser l'ensemble des dispositifs européens, nationaux et régionaux. Le Conseil Régional, l'ADEME Bretagne et la DREAL souhaitent donner à l'ensemble des professionnels bretons plus de visibilité ; ce qui se traduit par une veille communiquée sur la plateforme régionale d'économie circulaire (action n°21 de la feuille de route).

10) FAIRE EVOLUER LES DISPOSITIFS REGIONAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU CONSEIL REGIONAL AFIN D'Y INTEGRER LES ENJEUX DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Accompagner les entreprises dans la mise en place de leurs « projets circulaires »
CONTEXTE ET OBJECTIFS
La FREC s'écrit au moment même où s'ouvrent de nouvelles générations de contractualisations pluriannuelles dans lesquelles la Région est impliquée directement en tant qu'initiatrice de ces contractualisations (au titre de ses politiques), ou indirectement (comme partenaire financier aux côtés d'autres financeurs institutionnels) dont : - la nouvelle génération de contractualisations territoriales ; - la nouvelle génération de contrats d'objectifs avec les branches professionnelles ; - l'ouverture des négociations pour les programmes européens post 2020 et sur la période 2021 - 2027 ; - le dispositif des éco-schémas rattaché au 1er pilier de la PAC post 2020 ; - les Fonds structurels (FEDER / FEADER / ...) ; - le contrat de Plan Etat-Région ; - la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ; - l'actualisation du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation). Il y a donc une réelle opportunité pour examiner en profondeur les dispositifs de soutien financiers propres à la Région, et s'assurer qu'ils prennent bien en compte, dans le choix des projets, les enjeux de l'économie circulaire. Cette approche pourrait se traduire par une pondération et/ou d'une bonification qui variera en fonction de l'importance du projet, de sa nature, de son objet et au regard de chacun des domaines de référence ci-dessus. Cette démarche doit se construire de manière totalement coordonnée avec le projet de création de "Fonds vert" dont les modalités de fonctionnement et d'attributions des soutiens aux potentiels bénéficiaires sont en cours de construction.

III. ACTIONS SPECIFIQUES AU BATIMENT.

11) DEVELOPPER UN PROGRAMME DE JOURNEES TECHNIQUES SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE APPLIQUEE AUX METIERS DU BATIMENT.

DEFIS

Encourager l'économie circulaire auprès des acteurs du bâtiment

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis la publication de la feuille de route nationale de l'économie circulaire (en mars 2018) et plus récemment la loi anti-gaspillage, la nécessité d'appliquer les principes de l'économie circulaire au secteur du bâtiment est clairement affirmée. Ce défi de 1,6 millions tonnes de déchets par an en Bretagne fait du secteur du bâtiment un des principaux producteurs de déchets (*source : cellule économique de Bretagne, 2016*). L'enjeu pour le Bâtiment porte essentiellement sur les déchets du second œuvre pour lesquels le potentiel de réemploi, de réutilisation et de recyclage est encore insuffisamment exploité. Cette évolution dépendra de la capacité de la chaîne d'acteurs à créer des synergies. Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, fournisseurs, assureurs et certificateurs, entreprises de travaux, gestionnaires de déchets, industriels : tous les acteurs du bâtiment sont encouragés à modifier leurs pratiques et œuvrer à une meilleure gestion et valorisation des déchets de chantiers. Un enjeu fort réside également dans l'évitement des déchets à la source par le biais de l'écoconception de bâtiments (pouvant intégrer les éco-matériaux), de la démolition sélective (déconstruction) et du réemploi.

A ce jour, l'ADEME propose une formation sur la valorisation des déchets du BTP mais aucune formation généraliste et globale sur l'économie circulaire appliquée à l'ensemble des métiers du bâtiment n'a été proposée en Bretagne. Le diagnostic mené en 2019 sur le territoire breton confirme qu'il s'agit d'un besoin de l'ensemble des acteurs de se rassembler et d'aborder de manière collective l'ensemble des sujets relatifs à l'économie circulaire dans le bâtiment.

Les journées techniques ont pour objectifs de :

- Faire monter en compétences l'ensemble des acteurs du bâtiment à l'économie circulaire et de leur proposer un panel de leviers pour aller vers un bâtiment durable (l'approvisionnement et l'optimisation territoriale des flux ; la sobriété (économie d'usage, écoconception, penser en coût global, etc.) ; l'allongement de la durée de vie (dont le réemploi) ; la création de ressources pour limiter les déchets ; la programmation de l'ouvrage ; l'accompagnement au changement).
- Participer au développement d'une communauté d'acteurs intéressés par le sujet (au-delà du groupe de travail construit à ce jour à travers le PRPGD et des acteurs engagés dans la dynamique régionale sur les éco-matériaux).

12) FAIRE UN BILAN DES PROJETS DE BATIMENTS BRETONS ENGAGES DANS LE "CRADLE TO CRADLE"

DEFIS

Encourager l'économie circulaire auprès des acteurs du bâtiment

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le "cradle to cradle" (du berceau au berceau en français) également appelé "économie circulaire à impact positif" propose un nouveau schéma de fonctionnement de nos sociétés qui s'inspire du fonctionnement de la nature où la notion de déchet a disparu et où tout est nutriment. C'est à la fois une philosophie et une certification internationale lancée il y a une vingtaine d'années et qui favorise la transition des entreprises vers une économie circulaire. Vingt projets de bâtiments en construction ou réhabilitation sont engagés dans cette démarche qui peut sembler ambitieuse et confidentielle en France mais qui se déploie aisément dans d'autres pays européens. Cinq projets sont en cours en Bretagne :

- Slowtel à Chantepie (investisseur privé Sloway)
- Résidence sénioriale à La Chapelle Thouarault (Néotoa)
- Médiathèque à la Chapelle Thouarault (Mairie de la Chapelle Thouarault)
- Palais du Commerce à Rennes (Frey et Poste Immo)
- Ecole Ste Hélène (Mairie de Ste Hélène)

La Région Bretagne s'est investie depuis plusieurs années dans le déploiement du "cradle to cradle" sur des projets de bâtiments à travers l'accompagnement du projet d'école de Sainte Hélène (Appel à Manifestation d'Intention).

D'autres porteurs de projets tentent d'engager des projets de construction dans un objectif de certification internationale (évolution progressive) mais les démarches sont complexes et parfois "douloureuses" car cela bouscule inévitablement les schémas de pensées.

La Région Bretagne, l'ADEME Bretagne et la DREAL souhaitent aujourd'hui faire le point sur l'avancement des projets en Bretagne, comprendre les enseignements positifs de ces démarches et les défis rencontrés notamment les freins psycho-sociologiques, organisationnels et techniques et ainsi disposer d'un recueil de "préconisations" objectives.

IV. ACTIONS SPECIFIQUES AU TOURISME.

13) CONCEVOIR UN PLAN D' ACTIONS DU « TOURISME CIRCULAIRE » VISANT A ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES ACTEURS VERS UNE DEMARCHE CIRCULAIRE (DESTINATIONS TOURISTIQUES, EPCI, OFFICES DE TOURISME, HEBERGEURS, RESTAURATEURS, ETC.).

DEFIS
Encourager l'économie circulaire auprès des acteurs du tourisme
CONTEXTE ET OBJECTIFS
Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL) et de son positionnement «identité et transitions», la Région Bretagne entend inscrire le tourisme comme levier de développement et de performance socio-économique pour ses territoires en tenant compte du nécessaire équilibre entre croissance, environnement et solidarité. En ce sens, la politique touristique s'inscrit dans les transitions qu'elles soient économiques, sociales, environnementales, climatiques, numériques et méthodologiques. Le SRDTL se veut être un schéma de méthode qui, sous couvert de l'ambition régionale et de grandes thématiques stratégiques partagées par l'ensemble des acteurs bretons, incite à la prise d'engagements visant à rendre opérationnelles les transitions dans l'ensemble de l'économie touristique. Ainsi, ces engagements qui visent notamment à la circularité de l'économie touristique, conditionneront l'intervention régionale en matière de tourisme, que ce soit au travers des projets coordonnés régionalement ou pour l'accompagnement financier des projets soutenus par les Destinations touristiques. Pour ce faire et afin d'assurer une opérationnalité et une prise en compte des enjeux liés à la circularité dans les projets portés tant par la Région que par les territoires sous couvert de l'accompagnement régional, une méthode d'évaluation des projets au regard des enjeux de circularité devra être travaillée.

14) COMMUNIQUER ET AJUSTER LES DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME.

DEFIS

Encourager l'économie circulaire auprès des acteurs du tourisme

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La mise en œuvre des projets d'économie circulaire par les professionnels du tourisme est catalysée par 3 types de dispositifs pour lesquels des ajustements sont engagés dès 2020 :

- Ajustement des dispositifs financiers : pour servir l'ambition, les aides - notamment orientées en faveur des Destinations touristiques - seront conditionnées au respect des mesures prévues (guide méthodologique, outil d'autodiagnostic).
- Ajustement des dispositifs techniques et opérations pensées en faveur de la circularité du tourisme :
 - o Dans l'optique de redéployer une ingénierie de développement touristique d'échelle régionale au service des territoires et notamment des Destinations, mais également pour porter et coordonner des projets d'envergure régionale selon une nouvelle approche (projets expérimentaux) conformément à la stratégie votée en 2018, la Région se dote d'une cellule d'incubation et d'accélération de projets territoriaux. La compétence dédiée à l'économie circulaire sera internalisée afin d'accompagner les projets soutenus par la cellule et d'assurer l'accompagnement au changement en matière d'économie circulaire et de participer à la montée en compétence du réseau.
 - o Le CRT Bretagne poursuit par ailleurs ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels du tourisme en lien avec les engagements de la Breizh COP.
- Ajustement des dispositifs permettant de communiquer et participer à la montée en compétence collective sur les sujets de la circularité :
 - o Afin de donner une réalité opérationnelle à des concepts portés et poussés par le SRDTL sous couvert de la Breizh COP, les Rencontres du Tourisme (à raison d'une rencontre par an) auront pour vocation d'intégrer le sujet de la circularité dans le tourisme (partage des ambitions, des concepts, déclinaison opérationnelle à la filière, best practices, etc.).

Cette démarche sera déclinée et approfondie sur les territoires auprès du réseau des développeurs touristiques bretons, coordonné par la Région, avec l'appui de sa cellule d'incubation et d'accélération de projets territoriaux. Le CRT Bretagne et son partenaire Sensation Bretagne envisagent l'organisation d'une journée technique sur la transition vers une économie circulaire (septembre 2020). Le service économie des ressources (DCEEB/SERES) propose également de concevoir un guide de bonnes pratiques sur l'écoconception dans la filière tourisme intégrant un benchmark international

V. FAVORISER LES SYNERGIES.

15) CONSTRUIRE ET ANIMER UN GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL DEDIE AUX SYNERGIES INTER-ENTREPRISES

DEFIS
Développer les synergies inter-entreprises
CONTEXTE ET OBJECTIFS
L'EIT ("Ecologie Industrielle et Territoriale") repose sur une approche pragmatique qui considère qu'à une échelle géographique donnée (zone d'activité/industrielle, agglomération, communauté de commune...) et quel que soit son secteur d'activité, chacun peut réduire son impact environnemental en essayant d'optimiser et/ou de valoriser les flux (matières, énergies, personnes...) qu'il emploie et qu'il génère. Il améliore ainsi ses performances économiques. L'EIT s'appuie donc sur l'étude de la nature, de la provenance et de la destination des flux pour identifier et développer des synergies industrielles, initier de la mutualisation de moyens et de services, du partage d'infrastructures, etc. L'écologie industrielle et territoriale peut même contribuer à l'émergence d'activités intermédiaires entre émetteurs et consommateurs. Concrètement, c'est ainsi que des déchets et co-produits peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin. Les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l'EIT constituent ainsi des enjeux forts, tant pour les entreprises (compétitivité) que pour les collectivités (attractivité territoriale).⁴Plusieurs projets d'EIT ont été menés à ce jour en Bretagne (le projet national PNSI, les démarches Zéro Déchets Zéro Gaspi, Eveil à Vitré, Parc Naturel Armorique, etc.). L'Appel à Projet "Territoire Econome en Ressources" (Ademe Bretagne) est un catalyseur de projets d'EIT sur le territoire Breton. En tant qu'animateur régional de la démarche d'économie circulaire, les acteurs du territoire sont demandeurs d'une animation régionale afin de faciliter le partage d'expériences, les échanges de bonnes pratiques, le portage d'actions communes (ex : matériauthèque), voire mettre en place un outil partagé de synergies. Plusieurs actions sont envisagées : - Sous-action 1 : Constituer et animer un comité de pilotage dédié au sujet en Bretagne (stratégie partagée et priorisation des actions à mener). - Sous-action 2 : Constituer une communauté d'acteurs (publics et privés) engagés sur les champs de l'Écologie Industrielle et Territoriale en Bretagne et l'animer (événements et contenu éditorial). - Sous-action 3 : Proposer une montée en compétences des entreprises et des collectivités par de la "formation" afin qu'elles engagent des projets visant à diminuer et à optimiser les ressources (matières, énergie, eau, etc.) qu'elles utilisent. - Sous-action 4 : Mettre en place un dispositif d'ingénierie financière qui permettrait aux collectivités et aux entreprises de partager les risques et les gains d'une démarche partagée.

⁴ Source : Ademe nationale

16) MENER UNE ETUDE QUALITATIVE SUR LES PLATEFORMES DIGITALES UTILISEES POUR FACILITER LES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES

DEFIS

Développer les synergies inter-entreprises

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre des démarches d'écologie industrielle et territoriale visant à optimiser l'utilisation de ressources sur un territoire, les collectivités, les zones d'activités, et les entreprises peuvent se tourner vers des plateformes digitales qui facilitent la mise en lien des acteurs qui disposent de certaines ressources (primaires ou secondaires) et d'autres qui en recherchent.

Tous méconnaissent l'ensemble des outils existants. Au regard de ces éléments d'analyse, il semble donc nécessaire de mener un travail consistant d'une part à faire porter à connaissance des acteurs les plateformes digitales existantes et fournir un retour d'expérience, puis mettre à disposition de l'ensemble des bretons un unique outil de type « le bon coin du professionnel »).

Dans le cadre d'un partenariat avec l'école Unilasalle EME, un groupe d'étudiants a réalisé une étude qui a permis de dresser un état des lieux des outils digitaux existants et leur caractérisation, une analyse des besoins du territoire breton, et un benchmark interrégional des projets de synergies et faire des suggestions à la région Bretagne sur le pilotage d'une telle démarche.

17) ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'UTILISATION D'APPROCHES INSPIREES DU VIVANT POUR INNOVER AU SERVICE DES TRANSITIONS SOCIETALES

DOMAINE ET CHAMPS D'ACTIONS

Promouvoir l'innovation inspirée du vivant

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le développement des innovations inspirées du vivant constitue un véritable vivier de solutions de « ruptures » et de « régénération » qui répondent aux enjeux actuels. Nous observons par ailleurs un développement important des approches biomimétiques dans les recherches de pointe. Le nombre d'innovations bio-inspirées sur le territoire français est en nette augmentation ; le biomimétisme est pourtant encore mal reconnu. Les champs d'application des innovations inspirées du vivant sont vastes. Il s'agit par exemple de savoir comment le vivant produit, capte et optimise l'énergie ; comment il collecte, stocke, purifie et gère l'eau ; comment il s'organise collectivement pour œuvrer en coopération, etc.

Disposant d'une biodiversité riche et de forces de recherche importantes dans les sciences du vivant, la Bretagne dispose d'un potentiel intéressant qu'il convient de mettre en avant. Ce sujet a notamment été mis en exergue lors de deux événements régionaux (360 Possibles). A cette occasion, des relations se sont tissées entre le CEEBIOS (Centre d'Etudes et d'Expertises en Biomimétisme), BDI (Bretagne Développement Innovation) et les structures de l'innovation. Cela a permis d'impulser de parler du biomimétisme en Bretagne et de recenser des initiatives concrètes en lien avec les enjeux de la Breizh COP.

La Bretagne souhaite désormais développer un biomimétisme utile, accessible et durable, ancré dans la dynamique d'économie circulaire du territoire. Les enjeux sont de faire connaître et de développer les innovations bretonnes inspirées du vivant et de diffuser l'information auprès des entreprises afin de faciliter les transferts de solution.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Intégrer l'approche de l'économie circulaire dans future stratégie d'innovation (S3),
- Formaliser et consolider une cartographie des acteurs clés en France et en Bretagne (laboratoires, centres de R&D des entreprises, association environnementale, éducation) et la diffuser,
- Concevoir et diffuser un programme de sensibilisation à destination des centres de recherches publics et privés pouvant se traduire par une exposition et une journée de sensibilisation,⁵
- Intégrer le biomimétisme dans les Appels A Projets régionaux,
- Soutenir le développement de projets (exemples : plateforme de prototypage développée par la station marine de Concarneau ; Low Tech Lab ou encore le Master Design Bio-Inspiré de Saint Malo).

VI. ACCROITRE LA VISIBILITE DES TRANSFORMATIONS EN COURS

18) ORGANISER DES RENDEZ-VOUS ANNUELS D'AMPLEUR REGIONALE SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Communiquer et mettre en réseau les acteurs
CONTEXTE ET OBJECTIFS
Afin d'engager la Bretagne vers une économie circulaire, le partage d'une dynamique autour des projets d'innovation orchestrée à l'échelle régionale et concrétisée à l'échelle locale s'avère être une nécessité. Le rôle de coordinateur et de facilitateur du conseil régional est reconnu ; les acteurs bretons sont en attente d'un interlocuteur unique et d'une animation régionale structurée. Il s'agit d'une démarche partenariale (Région Bretagne, ADEME Bretagne, DREAL) complémentaire aux « Crisalide Eco-activités ». Cette dernière se structure à travers des rendez-vous régionaux et une stratégie de communication partagée. L'ambition est de rassembler les acteurs (entreprises, collectivités, associations, réseaux et clubs d'entreprises), de transmettre les actualités nationale et régionales, de présenter des retours d'expériences locaux, et d'enrichir les connaissances pour faciliter la mise en place des projets. Trois types d'événements sont prévus à travers la Bretagne : - La Conférence des Ressources : nouvelle assemblée consultative issue de la fusion des outils existants pour le suivi du plan déchets et des réseaux d'acteurs de l'économie circulaire Elle se réunirait au moins une fois par an, par exemple en décembre, pour transmettre les actualités régionales, présenter un état d'avancement des projets en cours (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et Feuille de Route Economie Circulaire) et préciser les priorités de l'année à venir. Cible de participants : 300 personnes. - Les Rencontres de l'Economie Circulaire : chaque fois que nécessaire sur un thème particulier concernant les entreprises notamment - Des rencontres territorialisées

19) ORGANISER DES VISITES « TERRAIN » AFIN DE PRESENTER DES PROJETS CONCRETS D'ECONOMIE CIRCULAIRE SUR LES TERRITOIRES

DEFIS
Communiquer et mettre en réseau les acteurs
CONTEXTE ET OBJECTIFS
De nombreuses initiatives concrètes et exemplaires d'économie circulaire se multiplient sur le territoire breton ; elles sont portées par les acteurs privés, publics et les associations. Le diagnostic stratégique et territorial mené en 2019 permet de constater un manque de partage d'expériences, de liens et de valorisation de ces projets exemplaires. Au-delà des événements organisés à l'échelle régionale, la Région Bretagne et ses partenaires souhaitent valoriser les démarches locales en Bretagne. Cela peut se traduire par exemple par des visites d'entreprises engagées, des sites de collecte et de tri des déchets, des ateliers de réparation des produits de consommation, etc. Les cibles de participants seront à définir en fonction du type de visite. Une attention toute particulière sera portée à la « transversalité » des sujets, l'objectif étant de faire le lien entre les enjeux de transition écologique et environnementale, de développement économique et d'innovation (eau, énergie, carbone, déchets, économie, tourisme, etc.). Pour l'année 2020, le choix est porté sur une cible d'élus locaux.

20) PROPOSER POUR L'ÉDITION 2021 DES TROPHÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LA THÉMATIQUE CENTRALE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

DEFIS
Mettre en place une dynamique d'animation sur les territoires
CONTEXTE ET OBJECTIFS
Depuis 14 ans, les Trophées bretons du développement durable (TBDD) valorisent chaque année les actions en faveur de la transition durable et solidaire. Organisés par la DREAL, l'ADEME Bretagne et la Région Bretagne, ils permettent d'identifier des acteurs engagés et d'accélérer la dynamique bretonne vers la transition, en faisant rayonner les projets de développement durable les plus innovants. Ces trophées offrent ainsi un terreau favorable aux bonnes pratiques du développement durable. Pour l'édition 2021, les organisateurs souhaitent mettre en lumière les acteurs bretons qui se mobilisent et agissent au quotidien pour une économie circulaire, avec un prix dédié. Les Trophées sont un véritable tremplin pour les projets de transition. Soutenus par de nombreux acteurs de la région (Académie de Rennes, Crédit Mutuel Arkéa, BRUDED, CCI Bretagne, CRESS, SNCF et Intermarché) ; ils constituent une formidable opportunité pour les lauréats. Ils leur permettent notamment de : - Profiter du soutien de tous les partenaires et accéder à un large réseau de professionnels. - Bénéficier de la réalisation d'un clip vidéo et la préparation à un pitch, pour présenter leurs projets. - Gagner en visibilité et en notoriété en voyant son projet relayé sur les réseaux sociaux et dans la presse. - Affirmer leur position d'acteur de la transition et promouvoir leurs pratiques de développement durable en Bretagne. - Partager des expériences et découvrir d'autres initiatives, lors de la remise des Trophées organisée lors d'un évènement régional.

21) CONCEVOIR ET ANIMER UNE PLATEFORME COLLABORATIVE DE COMMUNICATION DEDIEE A L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN BRETAGNE.

DEFIS
Communiquer et mettre en réseau les acteurs
CONTEXTE ET OBJECTIFS
La communication et la diffusion d'informations et d'actualités sur l'économie circulaire en Bretagne est à ce jour éparpillée entre différents canaux de communication et une pluralité de réseaux et d'acteurs. Cela rend donc difficile aux porteurs de projets de trouver une information précise et utile (aides aux porteurs de projets, formations, annuaire, etc.). Les bretons souhaitent disposer d'une information partagée et d'un outil de facilitation dans mise en réseau d'acteurs (public/privé/parapublic/citoyens). Cette plateforme sera ouverte à l'ensemble des acteurs publics et socio-économiques de la Bretagne quels que soient leur forme, statuts, taille et secteur d'activité. L'ambition étant de déployer et de connecter les réseaux d'acteurs, nous souhaitons nous associer aux plateformes collaboratives existantes en France et à l'étranger à travers le réseau international www.economiecirculaire.org. Ainsi, la Région Bretagne disposera d'un espace web territorial relayé (en fonction des souhaits) à l'international. Les fonctionnalités de la plateforme permettront d'identifier les acteurs, les initiatives territoriales et d'entreprises, de favoriser la mise en réseau et la transmission d'informations afin de créer un écosystème de connaissance et de coopération. En lien avec d'autres actions de la FREC (n°22-6-8), cette plateforme permettra entre autres de rendre visible et accessible aux citoyens bretons l'ensemble des acteurs clés et des services qui permettent une consommation (local, vrac) responsable et un allongement de la durée de vie du matériel (services de réemploi, de réparation, de réutilisation) action n°22. Il est également prévu de centraliser l'offre de formations sur l'économie circulaire (action n°7) et de transmettre une veille régulière auprès des acteurs (publics/privés/associatifs) les dispositifs mis en place en matière d'économie circulaire (action n°9).

22) RENDRE VISIBLE ET ACCESSIBLE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AUPRES DU CONSOMMATEUR.

DEFIS

Communiquer et mettre en réseau les acteurs

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Des initiatives publiques ou privées se développent depuis quelques années afin de faire connaître et de diffuser aux citoyens bretons les services de consommation responsable et ceux qui proposent un allongement de la durée de vie du matériel (services de réemploi, de réparation, de réutilisation). La dernière plateforme régionale en date est « produits-locaux.bzh » développée en pleine crise du COVID-19.

L'information est dispersée, il est donc nécessaire de rendre visible et accessible à tous les consommateurs bretons ces offres des services afin d'encourager le changement de comportement.

Cela se traduit par la création d'une base de données unique en Bretagne qui permettra de relier et d'agréger l'ensemble des services existants et des outils d'information déjà mis en place. A noter qu'un projet d'agrégateur de données est actuellement étudié concernant les services relatifs au réemploi, à la réparation, et à la réutilisation (valoriser le réseau des Répar'Acteurs, les recycleries ressourceries, les matériauuthèques qui commencent à émerger, les repair cafés, etc.).

Sturfollenn Breizh evit un **ekonomiezh-kelc'h**

Pa vez divizet cheñch evit mont war-zu un ekonomiezh-kelc'h
e ranker talañ ouzh ur bern skoilhoù.
Gant ar sturfollenn-mañ e fell deomp kinnig deoc'h an oberoù
da vezañ douget kentañ-wellañ gant Rannvro Breizh
hag he c'hevelerien ADEME ha DREAL abalamour
da gas ar cheñchamantoù ret da benn.

Gouere 2020

Parchat-gouverna berton pour eune **economi y rondayante**

Pour enraye un pàssaïje devers
eune economi y rondayante, n-i a gros de defis.
Le parchat-gouverna-la a citrape de vous perzenter
les projits les pus premiers menès par la Rejion Bertègn
e les afêtûres d'o qhi o tarvâille en etrârie ADEME e DREAL,
a sour fin de ben rencontrer notr afere.

Juillet 2020



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh